

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-042 RESSOURCES HUMAINES : Modification de la délibération portant indemnités des élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 8	Exprimés : 16	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ - Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Monsieur le Maire informe l'assemblée par courrier en date du 11 mars 2025 que M. HAMDANI a fait le choix pour des raisons personnelles de plus percevoir son indemnité à compter du 01 avril 2025.

Monsieur le Maire propose les taux suivants, à savoir : (en pourcentage de l'indice brut 1027) :

- Maire : 53,20 %,
- 1^{er} adjoint : 16,65 %,
- 2^{ème} adjoint : 0%
- Du 3^{ème} adjoint au 8^{ème} adjoint et du 1^{er} conseiller délégué au 4^{ème} conseiller délégué : 12,75 %.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE
CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est ; dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 ; fixé aux taux suivants :
 - Maire : 53,20 %,
 - 1^{er} adjoint : 16,65 %,
 - 2^{ème} adjoint : 0%
 - Du 3^{ème} adjoint au 8^{ème} adjoint et du 1^{er} conseiller délégué au 4^{ème} conseiller délégué : 12,75 %:
- **DIRE** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération ; **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

